

Politiques fiscales : une comparaison internationale

La Suisse doit agir

13 décembre 2004

Numéro 47/2

dossierpolitique

Le paysage fiscal international dans une phase de mutation profonde et accélérée

Résumé des principaux éléments

L'étude publiée ce jour par economiesuisse sous le titre « Dynamique fiscale et concurrence internationale - comparaison des principales réformes et implications pour la Suisse » donne de façon systématique un aperçu synoptique comparatif des principales évolutions internationales en matière de politique fiscale et présente les réformes en cours. Il ne s'agit pas de présenter une réorientation fondamentale de la politique fiscale poursuivie par les milieux économiques. L'étude s'attache plutôt à présenter objectivement l'évolution internationale et montre où existent des champs d'intervention dans le système fiscal suisse. Les faits qui s'en dégagent peuvent être exploités à temps pour donner une impulsion aux mesures indispensables.

La Suisse ne peut plus se contenter de défendre ses avantages fiscaux existants. Car, en matière de fiscalité, l'environnement international est très dynamique et il évolue rapidement. La situation fiscale suisse, encore relativement bonne dans certains secteurs, ne doit pas faire illusion; la tendance est très préoccupante. Vu la propension accrue aux réformes observable dans les pays qui nous entourent, notamment en Irlande, en Autriche et dans les nouveaux pays de l'Est, la politique fiscale suisse est de plus en plus mise sous pression.

Position d'economiesuisse

Seule une politique fiscale et financière durable peut assurer la croissance et la prospérité à long terme et garantir ainsi l'équilibre social et la cohésion nationale. Au vu de l'intensification de la concurrence internationale, il serait irresponsable que la Suisse n'agisse pas. C'est pourquoi economiesuisse demande en particulier

- d'opter, dans la réforme de l'imposition des sociétés qui s'annonce, pour un modèle qui maximise l'effet de croissance dans l'intérêt des PME et de l'économie générale;
- de prendre à temps toutes les mesures nécessaires pour assurer la compétitivité de notre place financière et des entreprises actives sur le plan international ;
- d'aménager la TVA de manière à réduire la charge administrative de prélèvement et les distorsions et à éviter des hausses nuisibles de cet impôt.

Le 26 novembre 2004, economiesuisse a présenté aux médias l'étude « Dynamique fiscale et concurrence internationale – comparaison des principales réformes et implications pour la Suisse ». Le présent dossierpolitique passe en revue les principaux enseignements de l'étude et tire des conclusions utiles pour l'aménagement du système fiscal suisse.

Etude : au-delà des frontières nationales

economiesuisse a déjà proposé, en 2000, un « Concept fiscal pour la Suisse » en vue d'une réforme de la fiscalité. La nouvelle étude montre les principales tendances qui se dégagent dans le domaine de la fiscalité au niveau international ces dernières années et, à travers des comparaisons, veut stimuler la réflexion sur nos propres conceptions de la fiscalité et sur les priorités à donner dans ce domaine.

Le rapport « Dynamique fiscale et concurrence internationale » passe en revue d'importantes réformes fiscales mises en œuvre par les pays de l'OCDE. Il présente une vue d'ensemble des principales révisions et modifications qui ont eu lieu depuis 1998 en matière d'imposition des sociétés et des personnes physiques, en s'intéressant plus particulièrement aux impôts directs pratiqués par les Etats membres de l'ex-Europe des Quinze ainsi que par l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et les Etats-Unis en comparaison avec la Suisse. Il aborde aussi les développements touchant les impôts directs ainsi que l'évolution de la fiscalité dans un certain nombre de pays d'Europe de l'Est. Son but est de mettre en évidence des tendances générales afin d'en tirer des conclusions utiles pour l'aménagement futur du système fiscal suisse.

Systèmes fiscaux : pression en vue de réformes

Au cours de ces dernières années, des pressions de plus en plus fortes se sont exercées pour réformer les systèmes fiscaux nationaux. Ces pressions sont d'abord d'origine externe, dans la mesure où la compétition entre économies nationales passe aussi par la fiscalité. La mobilité transfrontalière de plus en plus grande des contribuables et des facteurs de production constitue un défi pour les régimes fiscaux internationaux et place les Etats concernés dans la nécessité d'agir. De plus, les politiques fiscales nationales sont fortement sollicitées par les efforts d'harmonisation en cours au sein de l'UE et de l'OCDE. Et le récent élargissement de l'UE aux pays de l'Est augmente encore la pression qui s'exerce sur les systèmes fiscaux des Etats de l'UE-15.

Mais les régimes fiscaux subissent aussi une pression croissante de l'intérieur. Celle-ci a diverses causes :

- D'abord, les citoyens sont toujours plus nombreux à vouloir des systèmes fiscaux plus transparents et plus efficaces. Ils demandent en outre une simplification généralisée des impôts, par exemple en ce qui concerne les barèmes fiscaux et le calcul de la substance fiscale.
- Ensuite, l'idée que le système fiscal, dans de nombreux cas, ne constitue pas un moyen adéquat de concrétiser d'autres objectifs politiques est de plus en plus répandue. La multiplicité de ces objectifs surcharge le système et entraîne des distorsions du comportement économique, tant des entreprises que des personnes physiques.
- De plus, la question de la répartition optimale des tâches et des compétences fiscales entre l'Etat central et les collectivités locales, en vue d'assurer la meilleure

efficacité possible des prestations publiques, se pose de plus en plus souvent dans les Etats à structure fédérale comme dans les Etats centralisés.

- Enfin, la coexistence de divers types d'impôts, sujets et objets fiscaux entraîne des doubles impositions qui ne sont plus tolérables ni tolérées.

Il est vrai que les développements de la politique fiscale d'un pays ne peuvent guère être transposés directement dans un autre, car les systèmes fiscaux sont toujours le reflet de l'histoire et des particularismes nationaux. On peut toutefois lire dans les réformes fiscales entreprises par d'autres pays des développements et des tendances et en tirer des incitations pour améliorer son propre système. Dans les Etats démocratiques, l'aménagement du régime fiscal résulte d'un processus d'optimisation permanent, qui impose cependant à ces Etats des contraintes économiques et sociales. On constate par exemple que, sous l'effet de la concurrence liée à la mondialisation, ils font un usage plus intense que précédemment de leur liberté de manœuvre en matière fiscale. On observe aussi un

renversement de tendance au titre de la quote-part fiscale, qui a baissé depuis 1990 dans de nombreux pays. Jusqu'ici, des modifications véritablement radicales de systèmes fiscaux n'ont eu lieu qu'isolément :

Le récent élargissement à l'Est de l'UE augmente encore la pression qui s'exerce sur les systèmes fiscaux des Etats de l'UE-15.

« trois boîtes fiscales » aux Pays-Bas, imposition duale séparée des revenus du travail et du produit du capital en Scandinavie (« modèle nordique »); essai de modèle d'imposition basé sur la consommation en Croatie, modèle de la « flat tax » (impôt proportionnel, ou taux unique) en Slovaquie et dans d'autres pays. Compte tenu des difficultés d'application et des problèmes d'acceptabilité politique, la plupart des pays ont toutefois procédé à de multiples mesures individuelles et réformes partielles, qui se sont traduites ici et là par une réorganisation fondamentale de l'imposition (par exemple en Irlande, en Belgique et aux Etats-Unis). Le souci de réformes a fait de nets progrès d'une manière générale ; de même des concepts radicaux et des idées novatrices font aujourd'hui l'objet de discussions très sérieuses, quand ils ne sont pas expérimentés dans des projets pilotes ou en voie d'application, et parfois aussi retirés (par exemple modèle d'imposition basé sur la consommation en Croatie).

Imposition des sociétés

En ce qui concerne l'imposition des sociétés, les principaux constats peuvent se résumer comme suit : les petites économies nationales en particulier (par exemple l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark,

l’Autriche), ainsi qu’un certain nombre de pays de l’Est nouvellement membres de l’UE, affrontent la concurrence fiscale internationale souvent à l’aide de baisses de barèmes (par exemple, diminution drastique de l’impôt sur les sociétés en Irlande, introduction d’une « flat tax » sur les bénéficiaires des sociétés ainsi que sur les revenus et la consommation en Slovaquie, réductions tarifaires en Pologne, en Hongrie, en République tchèque et en Autriche). La plupart des autres pays n’ayant guère pu se soustraire à cette pression tarifaire, cela s’est traduit par une baisse généralisée des taux des impôts sur les bénéficiaires (avec en contrepartie un élargissement partiel de l’assiette fiscale). Pour l’entreprise, l’imposition joue un rôle important dans le choix d’un lieu d’implantation. A cet égard, les éléments qui lui paraissent particulièrement importants sont les réglementations fiscales concernant les amortissements, l’évaluation des actifs, l’imputation des pertes, la prise en compte d’une perspective centrée sur le groupe, l’imposition des dividendes, l’affectation du capital propre et du capital emprunté, la prévention de la double imposition internationale ainsi que les réglementations et allègements spéciaux prévus pour des activités particulières. La plupart des Etats se sont lancés dans cette compétition, sachant se montrer parfois très souples pour aménager des règles plus favorables aux entreprises (par exemple, la Belgique, le Danemark, l’Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, l’Autriche, mais aussi l’Italie, la Suède et l’Espagne). Si la compétition fiscale a quelque peu été bridée par les efforts de l’OCDE et de l’UE visant à mettre fin aux « pratiques fiscales dommageables », elle continue néanmoins de jouer un rôle déterminant dans la décision des entreprises de s’implanter ou de rester dans un pays.

On assiste à l’avènement d’une imposition duale des revenus qui impose séparément les rémunérations salariales et les revenus du capital.

Imposition des personnes physiques

Au chapitre de l’imposition des personnes physiques, il est plus malaisé de discerner des tendances bien précises compte tenu de la multiplicité et de l’hétérogénéité des systèmes fiscaux. Dans de nombreux pays, les personnes physiques sont taxées plus lourdement que les entreprises. C’est dû, d’une part, à la mobilité variable des particuliers et, d’autre part, aux objectifs de la politique fiscale : on se montre davantage soucieux d’aménager une fiscalité attrayante aux entreprises que d’offrir des allègements aux personnes physiques. En règle générale, le gros de la charge fiscale est supporté par les revenus moyens et supérieurs, les barèmes étant basés sur un modèle progressif. La charge globale pesant sur les individus varie aussi beaucoup d’un pays à l’autre, notamment parce que les

systèmes d’assurances sociales et de cotisations diffèrent passablement. En outre, les gouvernements sont souvent contraints de tenir compte de circonstances et de facteurs de nature politique, surtout en ce qui concerne l’imposition des personnes physiques (intérêts particuliers, calculs électoraux). Il est toutefois à relever qu’on s’emploie un peu partout à diminuer les impôts prohibitifs qui freinent la motivation au travail, de même qu’à prendre des mesures d’allègement ciblées en faveur des familles et des couches sociales défavorisées. Un impôt général sur la fortune apparaît comme dépassé.

Double imposition économique des bénéficiaires distribués par les sociétés de capitaux

Le prélèvement en parallèle d’un impôt sur les revenus et d’un impôt sur les sociétés aboutit à la double imposition économique des bénéficiaires redistribués par les sociétés de capitaux (imposition du bénéfice des entreprises et du dividende reçu par l’actionnaire). La plupart des pays ont mis au point des formules pour éviter ou du moins pour atténuer cette double imposition, l’allègement compensatoire pouvant être accordé à l’investisseur comme à l’entreprise. Le but est surtout d’obtenir que les bénéficiaires réels ne soient pas thésaurisés, mais distribués et ainsi réinjectés dans le circuit économique. Une autre formule a le vent en poupe : le système d’imposition dual, qui taxe séparément le revenu du travail et le produit du capital (« dual income tax system » ou « modèle nordique »). Ce modèle applique au revenu du travail un taux progressif et au produit des capitaux (sensiblement plus mobiles) un taux inférieur le plus souvent proportionnel.

Combinaison idéale entre impôts directs et indirects

Le débat sur la combinaison idéale entre les impôts directs et les impôts indirects semble parvenu à son terme dans les Etats de l’UE. Dans les impôts indirects, l’imposition sur la consommation générale joue un rôle majeur. S’y ajoutent toutefois des impôts sur la consommation et des impôts énergétiques spéciaux (en partie avec effet incitatif), très largement répandus eux aussi. Le système de la TVA a été introduit un peu partout dans le monde. Parmi les pays de l’OCDE, seuls les Etats-Unis et le Canada n’appliquent pas encore un impôt sur la consommation uniforme. Pour les Etats de l’UE, les perspectives européennes sont déterminantes dans ce domaine : le taux minimum de 15% leur est imposé et le recours aux barèmes d’exception est limité. La TVA occasionne des tâches administratives parfois pesantes aux

entreprises. Indépendamment de cela, il semble qu'on prend un peu partout conscience du fait que des taux de TVA élevés entraînent des distorsions et sont préjudiciables à l'économie (notamment dans le secteur des services financiers).

En dehors des aspects quantitatifs du système fiscal, les facteurs intangibles (dits « soft ») jouent aussi un rôle important. Le climat fiscal étant un atout comparatif important, la quasi totalité des pays s'efforcent d'améliorer la sécurité juridique et les possibilités de planification (par exemple à l'aide de renseignements préalables contraignants) ainsi que la collaboration entre les autorités et les contribuables (en particulier les entreprises). A l'inverse, des modifications permanentes du système fiscal (parfois même avec effet rétroactif), et l'incertitude juridique qu'elles suscitent sont très préjudiciables à l'attractivité d'une place économique.

Tendances fondamentales en politique fiscale

A partir du recensement des adaptations fiscales mises en œuvre dans les pays de l'OCDE, recensement qui a servi de base à l'élaboration de ce rapport, il a été possible de dresser les constats que voici sur les tendances fondamentales qui se manifestent en politique fiscale (thèses) :

Thèses concernant les systèmes fiscaux dans leur ensemble

- D'une manière générale, les systèmes fiscaux sont complexes et le resteront.
- La concurrence entre systèmes fiscaux hétérogènes restera déterminante à l'avenir.
- La politique fiscale nationale des différents pays doit tenir compte de la mondialisation.
- L'incertitude concernant l'harmonisation des systèmes fiscaux au sein de l'UE devrait demeurer entière.
- Pour les petits pays, offrir un site fiscalement attrayant est à la fois une nécessité et une chance.
- Les facteurs intangibles, dits « soft » (par exemple le climat fiscal), sont des critères de qualité particulièrement importants.

Thèses concernant divers types d'impôts

- La tendance est aux impôts sur la consommation et aux prélèvements sociaux élevés.

- Les taux d'imposition appliqués aux entreprises tendent à se réduire et l'assiette fiscale tend à s'élargir, du moins partiellement.
- Le revenu du travail et le produit du capital sont de plus en plus souvent imposés séparément.
- La double imposition économique des bénéfices distribués est atténuée presque partout.
- On observe de plus en plus fréquemment des allègements ciblés de l'imposition du revenu du travail.
- Les amnisties fiscales ne traitent que les symptômes.

Thèses concernant les tendances de société par rapport à la fiscalité

- La sensibilité des citoyens aux questions fiscales croît avec le temps.
- La volonté des gouvernements de procéder à des réformes fiscales se renforce d'une manière générale.
- Des appels de plus en plus pressants à une simplification du système se font entendre.
- Une politique des petits pas peut réduire la transparence du système.

Nécessité de réexaminer la politique fiscale en Suisse

La présente étude a pour but, à partir d'observations empiriques, de tirer des conclusions concernant la position fiscale de la Suisse au niveau international, afin de déterminer des domaines d'intervention. Sur la base du « Concept fiscal pour la Suisse », publié en 2000, les constats que voici s'imposent :

Malgré les efforts d'harmonisation menés par des organisations internationales (UE, OCDE), une tendance à l'optimisation des espaces fiscaux nationaux libres est perceptible.

1. La concurrence internationale entre les sites économiques, liée à la mondialisation et à une mobilité accrue, a engendré une grande dynamique internationale dans le domaine fiscal. La Suisse ne peut ignorer cette évolution. Malgré les efforts d'harmonisation menés par les organisations supranationales (UE, OCDE, ONU), une tendance à l'optimisation des espaces fiscaux nationaux libres est perceptible.
2. Au vu de la rapidité des évolutions constatées à l'étranger, la Suisse est menacée d'immobilisme. D'importants projets de réforme sont en suspens, mais sont difficilement réalisables (exemple : rejet du paquet fiscal le 16 mai 2004). Pour un petit pays entretenant des liens économiques étroits avec l'étranger, toute pétrification du système fiscal

- pourrait être fatale tant à son économie qu'à sa politique de croissance.
3. Afin de résister à la concurrence internationale dans ce domaine, la Suisse doit développer ses points forts et exploiter la marge d'autonomie fiscale dont elle dispose de manière ciblée, en pleine connaissance des évolutions internationales et des réformes en cours à l'étranger.
 4. Des projets de réformes radicaux tels que ceux élaborés par certains nouveaux pays de l'UE ne sont guère envisageables en Suisse. C'est pourquoi il convient de procéder par étapes pour atteindre les buts reconnus comme étant les bons, en tenant compte des particularités du système politique suisse (notamment la politique de concordance et la structure fédéraliste du pays).
 5. La présente étude s'attaque au mythe de l'immutabilité de la position fiscale suisse, tant en ce qui concerne les avantages comparatifs (mobilité croissante) que la charge fiscale générale (quote-part fiscale, y compris les prélèvements obligatoires et les taxes). La Suisse doit continuer de se mesurer aux meilleurs en matière de politique fiscale. Certes, sa position est encore relativement bonne, mais les tendances suscitent l'inquiétude. Sans mesures visant à inverser le cours des choses, la relégation en ligue inférieure menace.
 6. Aucun pays de l'OCDE n'a connu une croissance des dépenses aussi explosive que la Suisse. A ce problème vient s'ajouter le défi démographique, vrai casse-tête de politique financière. C'est pourquoi la Suisse doit tout faire pour parvenir à maîtriser ses dépenses et à réduire la quote-part de l'Etat par une politique de croissance cohérente. C'est ainsi seulement qu'elle arrivera à créer la marge de manœuvre financière nécessaire pour entreprendre les réformes fiscales qui s'imposent.
 7. Le fédéralisme financier de la Suisse, unique en comparaison internationale avec celui des Etats-Unis, doit être aménagé de manière à devenir plus efficace (éventuelles redondances parmi les structures étatiques des cantons) et les espaces fiscaux libres doivent être pleinement mis à profit pour améliorer l'attrait du pays. La concurrence fiscale est souhaitable, tant des points de vue économique que de politique financière ; elle débouche sur une meilleure utilisation des ressources publiques.
 8. La Suisse se situe dans la moyenne en ce qui concerne l'imposition du revenu des personnes physiques, avec toutefois de grandes différences d'un canton à l'autre. L'imposition de la famille (élimination de la pénalisation du mariage), des actionnaires (double imposition économique) et l'aménagement des taux fiscaux sont autant de domaines offrant un champ d'action. Il s'agit de réduire l'imposition des revenus frappant la classe moyenne (atténuation de la progressivité de l'impôt notamment) parallèlement au maintien d'une pratique fiscale proche du citoyen.
 9. Ces dernières années, la Suisse a perdu son avance en matière de taux d'imposition des entreprises (notamment sous la pression de l'Irlande et des nouveaux pays de l'UE). Les taux fiscaux ayant une importante fonction de signal, la Suisse a tout intérêt à améliorer sa position et à abaisser ses taux. En outre, il faut absolument apporter des corrections au niveau de l'assiette fiscale (par exemple élargissement de la déduction des pertes, prise en compte d'une perspective centrée sur le groupe, allègements ciblés pour la recherche-développement) et au niveau de la suppression des impôts indépendants du rendement (impôt sur le capital, droits de timbre, droits de mutation, etc.).
 10. La Suisse est un des derniers pays de l'OCDE à pratiquer auprès de l'actionnaire la double imposition intégrale des bénéfices des entreprises distribués sous forme de dividendes. C'est un handicap qu'il importe de supprimer rapidement. La tendance internationale consiste, comme pour d'autres revenus, à imposer de manière atténuée les revenus du capital auprès de l'investisseur. Aussi longtemps que subsistera un impôt sur la fortune, il ne pourra être question d'imposer les gains en capital ou les gains de participations.
 11. La Suisse est un des rares pays de l'OCDE à prélever un impôt général sur la fortune des personnes physiques à l'échelon des cantons et des communes. Ces impôts sur la substance sont dépassés. L'abolition de la double imposition du capital et de la fortune auprès de l'actionnaire est urgente.
 12. Les avantages fiscaux comparatifs de la Suisse qui ont fait leurs preuves pour les entreprises exerçant leurs activités au niveau international (sociétés hol-

L'étude s'attaque au mythe de l'immutabilité de la position fiscale suisse, tant en ce qui concerne les avantages comparatifs que la charge fiscale générale.

dings, sièges généraux de groupes et sociétés de services) doivent être soigneusement maintenus. Le réseau des conventions de double imposition (CDI) doit être encore étendu et amélioré, en renonçant à des réglementations nuisibles. Il y a lieu enfin d'abandonner les pratiques handicapantes (par exemple droits de timbre d'émission et de négociation).

13. Le taux de TVA modéré que connaît la Suisse est un avantage comparatif qu'il faut à tout prix conserver. Il convient en outre d'améliorer les modes de prélèvement de la TVA et de les aménager de façon à simplifier la vie des entreprises. Il serait bon de libéraliser la pratique actuelle et d'instituer une culture de « ruling ».

Pour toute question :

pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

Un système fiscal suisse attrayant et efficace sur le plan international

Seule une politique financière durable peut assurer la croissance, la responsabilité sociale, l'égalité des chances, la confiance et la cohésion nationale à long terme. Pour y parvenir, il faut remplir différentes conditions qui sont, outre la stabilisation du taux d'endettement, l'équilibre budgétaire, la discipline en matière de dépenses et le meilleur rapport qualité-prix possible des prestations de l'Etat, une fiscalité modérée en comparaison internationale et un système fiscal efficace. Il faut dans tous les cas éviter des hausses d'impôts ou l'introduction de nouveaux impôts ou taxes. La concrétisation de ces réflexions contribuerait à abaisser la quote-part fiscale.

Maintien d'un régime fédéraliste

- Adoption d'une péréquation financière intercantonale efficace
- Pas d'harmonisation fiscale matérielle

Amélioration de l'imposition des particuliers

- Refonte du système fiscal dans le sens d'un système dual (imposition séparée des revenus du travail et du capital)
- Suppression de la double imposition économique du capital-risque (revenus et fortune); pour ouvrir la voie, il est urgent d'opter, à titre de mesure de soulagement, au moins pour la méthode des demi-revenus (modèle 3+)
- Refus de toute forme d'impôt sur les gains en capital (y compris l'impôt sur les gains de participations)
- Maintien d'une pratique libérale d'imposition des salariés, compatible avec les réalités de l'économie (p. ex. certificat de salaire)
- Atténuation de la progressivité, notamment dans l'impôt fédéral direct et suppression de la «pénalisation» du mariage (taxation individuelle ou splitting)

Amélioration de l'imposition des entreprises

- Abaissement de l'impôt nominal ou effectif sur le bénéfice sans extension de l'assiette fiscale, afin de maintenir l'attrait à long terme de la place économique suisse (situation internationale de baisse des taux, risque de délocalisation)
- Amélioration quant à l'imputation des pertes (report de pertes illimité et introduction de l'imputation des pertes au sein du groupe)
- Suppression des distorsions dans le financement (capital propre et capital emprunté)
- Allègements structurels pour les sociétés de personnes (règlement des successions, abandon de l'activité lucrative, prélèvement de l'AVS)
- Suppression des impôts sur la substance indépendants du rendement (droit sur les émissions, impôt sur le capital)
- Amélioration de la déduction pour participation (abaissement du taux de participation à 5% ou 10% du capital, respectivement un million de CHF).
- Clarification légale visant à supprimer les «sources de mécontentement» fiscales (liquidation partielle indirecte incluant les cas de holdings d'héritiers, transposition, commerce professionnel de titres)

Aménagement de la TVA permettant de soutenir la place économique

- Pas d'augmentation de la TVA, notamment en rapport avec les assurances sociales
- Simplifications dans le prélèvement de la TVA visant à réduire les charges liées à cette activité pour les entreprises
- Réductions ciblées et évitement de nouvelles distorsions de concurrence (p. ex. examen de l'imposition des groupes au niveau transfrontalier)

Maintien de la compétitivité de la place financière suisse et des entreprises actives sur le plan international

- Suppression des droits de timbre (de négociation et sur les primes d'assurance)
- Extension de la procédure de déclaration dans l'impôt anticipé aux participations qualifiées (sur les plans national et international), accélération et amélioration de l'efficacité du remboursement
- Développement et amélioration qualitative du réseau des CDI (en particulier élimination des impôts à la source résiduels dans le système CDI) et de la protection CDI (p. ex. aussi dans les impôts indirects)
- Poursuite des mesures ciblées visant à promouvoir la recherche et le développement en Suisse et à implanter des sociétés holdings, des sièges généraux de groupes et des sociétés de distribution et de services
- Améliorations de l'imposition de spécialistes et de cadres mobiles sur le plan international (expatriés)

Incitations écologiques sans but de financement

- Priorité aux mesures volontaires (p. ex. centime climatique) en vue d'atteindre certains objectifs environnementaux (en particulier ceux qui concernent le CO₂)

Retenue en matière d'impôts spéciaux, de droits et taxes et d'affectations

- Refus des nouvelles taxes non compensées par une baisse d'impôts correspondante
- Examen approfondi de toutes les affectations dans le domaine fiscal